



Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie

Indicateur du coût de la rentrée 2023

Dossier de presse



Sommaire

Avant-propos

I. Introduction

II. L'iCDR c'est quoi ?

III. Analyse

IV. Focus

A.iCDR IFMK privé VS iCDR IFMK public

B.Bourse, une gestion qui questionne

V. Méthodologie et explication des différentes dépenses

A.Frais spécifique

B.Frais de vie courante

VI. Revendications

VII. Glossaire

VIII. Sources

IX. Contacts



Avant-propos

La FNEK, **Fédération Nationale des Étudiant-e-s en Kinésithérapie**, a été fondée en 2002. Il s'agit d'une association de loi 1901 qui ne se rattache à aucun parti politique, à aucune confession religieuse ni à aucun syndicat. Cela fait désormais 20 ans qu'elle est l'unique fédération étudiante porte-parole des **12 786 étudiant-e-s** en masso-kinésithérapie. L'ensemble de ces étudiants et étudiantes est réparti dans **50 Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie** ainsi que **3 antennes sur l'ensemble du territoire français, DROM-COM y compris**.

La FNEK fédère les associations locales (*Bureau Des Étudiant-e-s, Amicales et Corporations*) des différents IFMK qui ont pour rôle l'administration de la structure, ainsi que des associations consultatives très variées. Les liens créés entre les différentes associations locales permettent une unité indispensable au portage des thématiques et des combats de la FNEK. Cette unité est représentative de la **force de la FNEK : son réseau**.

La FNEK est basée sur un **modèle ascendant**, ce sont donc les **associations adhérentes**, par l'intermédiaire d'un membre administrateur, qui **décident des positions et des actions** de la structure afin de **représenter** et de **défendre au mieux les étudiant-e-s auprès de grandes instances**.

Les **valeurs de la FNEK** se reconnaissent dans un mouvement associatif étudiant indépendant au centre duquel on retrouve un respect mutuel des convictions personnelles, morales et religieuses. La FNEK défend des valeurs qui lui sont chères, les **valeurs de l'humanisme**.

Le Bureau National est élu chaque année par les administrateurs et administratrices de son Réseau pour un mandat d'un an. Pour cette année 2023-2024, le Bureau National est composé de **21 étudiant-e-s et néo-diplômé-e-s d'État en Masso-kinésithérapie**. Ensemble, ils travaillent sur différentes thématiques en lien avec les **conditions de vie étudiante, l'accès aux études de masso-kinésithérapie, la formation initiale** dispensée en IFMK ainsi que les **perspectives de la profession** de masseur-kinésithérapeute. C'est auprès de diverses instances territoriales et nationales avec lesquelles elle collabore, que la FNEK tente de promouvoir et de faire évoluer les conditions de vie et d'étude des étudiant-e-s en masso-kinésithérapie.



La FNEK adhère à la Fédération des Associations Générale Étudiante (*FAGE*), première organisation étudiante représentative en France, avec qui elle travaille au quotidien. L'indicateur du coût de la rentrée est construit en collaboration avec la FAGE.



I. Introduction

Le **coût de la rentrée (CDR)** des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie (EMK) s'élève cette année à **6042€**. Ce dernier connaît pour la première fois une **baisse de 6,3%** par rapport au coût de l'année précédente, qui s'élevait à 6424€. Cette baisse, bien loin d'exprimer une diminution des frais de vie courante pour les EMK, s'explique par la victoire de la FNEK au Conseil d'État en octobre 2022, entraînant la régularisation des frais de scolarité illégaux des IFMK publics.

Cependant, **ce coût de la rentrée reste encore bien trop supérieur au coût de la rentrée d'un·e étudiant·e en licence universitaire**. En effet la FAGE a dévoilé le coût de la rentrée d'un·e étudiant·e français·e de 20 ans non boursier·ère en licence, et ce dernier s'élève à **3024,49€⁽¹⁾ contre 6042€ pour un·e EMK**.

La spécificité du coût de la rentrée en masso-kinésithérapie réside dans les **frais de scolarité**. En effet, contrairement aux étudiant·e·s universitaires, les EMK inscrit·e·s dans des instituts privés sont confronté·e·s à des frais de scolarité exorbitants menant à de **profondes inégalités nationales et territoriales**. L'affiliation à un institut étant réalisée en fonction de l'université de provenance de l'étudiant·e, le libre choix de rejoindre un établissement public ou privé n'existe pas.

Bien que la FNEK ait obtenu une **grande victoire au cours de l'année passée**, avec **l'abolition des frais illégaux au sein des IFMK publics**, les **inégalités présentes sur les territoires viennent à se creuser de plus en plus avec les IFMK privés**. La FNEK a donc fait le choix de proposer un coût de la rentrée différencié, un pour un·e EMK inscrit·e en IFMK public et un pour un·e EMK inscrit·e en IFMK privé.

La FNEK dénonce depuis de nombreuses années les **inégalités de financement entre les IFMK**. Nous poursuivons notre **combat** contre ces inégalités afin de donner un **accès équitable pour toutes et tous** aux études de masso-kinésithérapie.



II. L'iCDR c'est quoi ?

L'**indicateur du Coût de la Rentrée** est un calcul mis en place par la FAGE il y a 21 ans dans le but de mettre en avant les dépenses imputées à un·e étudiant·e pour la rentrée. Depuis, cet indicateur est repris à chaque rentrée par de nombreuses fédérations de territoires et de filières dans le but de cibler davantage ces dépenses et ainsi dénoncer les disparités selon les régions et les filières d'études.

Pour la **sixième année consécutive**, l'indicateur du Coût de la Rentrée de la FNEK illustre le **coût moyen de la rentrée en études de masso-kinésithérapie** pour un·e étudiant·e de **20 ans, sans double cursus, non boursier·ière et ne vivant plus au domicile familial**. L'indicateur est divisé en deux catégories principales de dépenses pour faciliter sa compréhension et son analyse :

→ Les **frais spécifiques de rentrée** : Ils correspondent aux frais que l'étudiant·e ne dépense qu'**une seule fois au cours de son année scolaire**. Ils sont composés de la cotisation à la CVEC, des frais de scolarité des différents IFMK, de la complémentaire santé, de l'assurance logement et des frais d'agence ainsi que du matériel pédagogique nécessaire.

→ Les **frais de vie courante étudiante** : Ce sont des frais **récurrents au cours de l'année scolaire**. En effet, ils comprennent le loyer et les charges locatives, la téléphonie et internet, les loisirs, les transports, 20 repas issus des restaurants universitaires ainsi que les consommables dans leur globalité.

L'**indicateur du coût de la rentrée** pour un·e étudiant·e correspond donc à la **somme des frais spécifiques de rentrée et d'un mois de frais de vie courante**.



III. Analyse

Le **coût de la rentrée 2023** est marqué par une **baisse de 6,3%** pour un·e étudiant·e en masso-kinésithérapie qui devra alors déboursier **6042€** en septembre 2023.

Au-delà de l'impact des frais de scolarité des IFMK sur la baisse de l'indicateur, les frais de vie courante montrent une tendance inverse. En effet, les données de l'INSEE décrivent une **augmentation des prix à la consommation de 4,5%** entre juin 2022 et juin 2023 ⁽²⁾. Cette tendance ne fait malheureusement qu'**accroître la précarité étudiante**.

Les **frais de la vie courante** présentent une **augmentation de 8%** par rapport à l'année dernière passant de 1205€ à **1300€** (*moyenne IDF et Région*).

Dans ces frais de vie courante, nous remarquons une **importante hausse** notamment au niveau du **panier alimentaire moyen** d'un·e étudiant·e s'élevant à **215€** en moyenne cette année (*Région/IDF*) contre 185€ pour l'année 2022, représentant une **augmentation de 16%**.

La **téléphonie** présente également une **augmentation**, s'élevant pour sa part à **19%**. Les **dépenses relatives aux loisirs** ont **augmenté de 3,7%** et les **équipements divers de 2%** en Île-de-France et **4%** en Région.

La dépense liée au transport s'élève à 159€ en Île-de-France et 145€ dans les autres régions. Avec l'augmentation du prix des carburants, **le prix de 4 aller-retours a augmenté de 7%** par rapport à l'année dernière, gonflant la **dépense relative aux transports**.

Concernant les loyers, comme pour les transports, nous avons favorisé une pondération avec les villes accueillant des EMK pour plus de précision. Nous nous sommes appuyés sur la côte des loyers pour un studio entre 20 et 30 m² sur le site locservice.com. Aboutissant à un **loyer moyen de 869€ en Île-de-France**, soit une **augmentation de 29,6%** et de **415€ pour les autres régions**.

Seuls les repas distribués par les restaurants universitaires ne montrent pas d'augmentation. Depuis la mise en place des repas à 1€ pour les étudiant·e·s boursier·ère·s suite à la crise sanitaire Covid-19, l'Etat a décidé de pérenniser ce dispositif en plus de geler la tarification du repas à 3,30€ ⁽³⁾.



Concernant les **frais spécifiques de rentrée**, on note une **baisse flagrante de 24% en région**, encore une fois **liée à la fin des frais illégaux**. En **Île-de-France**, cette **baisse est de 1,3%**, justifiée par la présence majoritaire d'instituts privés sur ce territoire.

On note cependant une **augmentation de la CVEC** cette année encore, passant de 95 à **100€**. Cette contribution permet l'accès aux divers services étudiants proposés, cependant rares sont les EMK pouvant réellement bénéficier de ces avantages.

Nous remarquons une **augmentation de la complémentaire santé et de l'assurance logement**, respectivement de **5%** et **4,8%**, s'élevant donc à 322,80€ et 80,95€. Pour ces derniers éléments, nous nous sommes appuyés sur les prestations de la mutuelle des étudiant·e·s (*LMDE*) et MAE.

Les frais d'agence restent stables pour l'année 2023, s'élevant toujours à 300€ en Île-de-France et à 240€ en région.

Enfin, pour le matériel pédagogique, on note une légère baisse de 0,3% pour la papeterie nécessaire à tout étudiant·e. Cependant, **les EMK doivent avancer des frais supplémentaires en termes de matériels pédagogiques**, spécifiques et nécessaires au bon suivi de la formation avec notamment les **tenues professionnelles** et les **manuels**, aboutissant à un total de **408,7€** soit **47,7% de plus qu'un·e étudiant·e universitaire en licence**.



IV. Focus

A. iCDR IFMK privé VS iCDR IFMK public

Cette année, la FNEK a décidé de **comparer le coût de la rentrée** d'un·e EMK inscrit·e **en institut privé** et celui d'un·e EMK inscrit·e **en institut public**.

Le coût de la rentrée en **institut public** s'élève à **2723€** contre **8395€** en **institut privé**, ce qui représente une **différence de 5672€**. Un·e étudiant·e **en institut privé** est donc amené·e à payer près de **68% plus cher** qu'un·e étudiant·e en institut public.

Sans étonnement, nous arrivons au constat que la rentrée d'un·e étudiant·e inscrit·e en institut privé est sanctionnée par des frais exorbitants demandant à l'étudiant·e de trouver une source de financement conséquente pour ses études. **Cette inégalité l'est d'autant plus que l'étudiant·e ne peut choisir l'IFMK dans lequel il·elle veut poursuivre sa formation, qu'il soit privé ou public.** En effet, c'est l'université de rattachement de l'étudiant·e qui définit les IFMK dans lequel ou lesquels ils et elles pourront s'inscrire en cas de réussite de leur concours.

La lutte contre les frais de scolarité en IFMK, demeure au cœur des actions du Bureau National 2023-2024.

B. Bourse, une gestion qui questionne

Une des sources de financement de la formation concerne les bourses.

Les EMK appartiennent aux **formations sanitaires et sociales**, ce sont donc les **régions** qui **organisent et financent la formation**, ainsi que les **aides sociales**. Les EMK peuvent donc bénéficier de **Bourses des Formations Sanitaires et Sociales (BFSS)**. Cette gestion entraîne de **nombreuses disparités**. En effet, l'ensemble des régions prend en compte des critères communs définis par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*MESR*) dans le décret du 3 mai 2005 ⁽⁴⁾, permettant de fixer les règles d'attribution de ces bourses. Cependant, chaque région est libre, pour chaque critère social, d'attribuer le nombre de points correspondant qu'elle souhaite, entraînant une simulation différente selon les régions pour une même situation. Ce **manque d'uniformisation des critères d'attribution** aboutit à une **grande**



inégalité d'accès aux BFSS pour les EMK, contrairement aux bourses sur critères sociaux (BCS) dispensées par le CROUS.

De plus, lorsqu'un·e étudiant·e veut réaliser une demande pour ces deux bourses (*BFSS et BCS*) car éligible, la démarche se complexifie par la présence de **deux plateformes différentes**. Mais les **problématiques** auxquelles font face les étudiant·e·s se retrouvent **surtout dans la temporalité des dépôts de demande de bourse**, ce qui implique des **inégalités de délai de traitement et donc de versement**. C'est notamment cette dernière problématique relative au délai de versement qui inquiète car impacte grandement la situation de précarité de l'étudiant·e.

Comme nous l'avons décrit dans ce dossier, les dépenses du mois de septembre pour un·e étudiant·e en masso-kinésithérapie s'élève en moyenne à 6042€. Il n'est donc pas acceptable qu'un·e étudiant·e en situation de précarité, se voit avancer autant de frais après avoir fait ses demandes de bourses, qui pour certaines se voient versées en novembre.

C'est pourquoi la FNEK demande un transfert de gestion des bourses au CROUS, pour une centralisation et uniformisation des demandes.



V. Méthodologie et explication des différentes dépenses

A. Frais spécifiques de la rentrée :

CVEC : Il s'agit de la **Contribution de Vie Étudiante et de Campus**, pour cette année 2023-2024, son montant s'élève à **100€**. D'après la circulaire du 20 juin 2018, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit qu'elle soit collectée par les CROUS (*Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires*) afin de renforcer les services universitaires et leur accès aux étudiant·e·s. Dans ces services, on trouve notamment un **accès à la santé**, un **accompagnement social**, un **soutien des initiatives étudiantes** ou encore une **promotion de l'art, de la culture et du sport**. La CVEC est **obligatoire** pour tous les étudiant·e·s de l'Enseignement Supérieur (*sauf exonération particulière*) et il est intéressant de savoir que les étudiant·e·s boursier·ières pourront, dès le 1er septembre 2023, réaliser une demande de remboursement du montant de 100€.

Montant annuel des droits d'inscription : Ces frais correspondent, pour un·e étudiant·e en formation universitaire aux **droits d'inscription en licence (170€) ou en master (243€)**. En masso-kinésithérapie, les frais sont **très hétérogènes** sur l'ensemble du territoire. En effet, les IFMK répondent à **trois statuts différents**, ce qui accentue fortement la **disparité des frais de scolarité et le financement de la formation** par les régions. Jusqu'à la rentrée universitaire 2022, certains IFMK publics facturaient des frais de scolarité illégaux à leur étudiant·e·s. Ces **frais illégaux devraient être régularisés** grâce à la **victoire de la FNEK au Conseil d'État** en octobre 2022 et la **parution de l'arrêté fixant le montant annuel des droits d'inscription en IFMK public à hauteur des frais universitaires**. Des irrégularités persistent malheureusement toujours pour les étudiant·e·s passerelles.

- Les **25 IFMK et antennes public-que-s** devraient tous·tes proposer une inscription de **170€ pour le premier cycle** et de **243€ pour le second cycle**.
- Les **19 IFMK et antennes privé·e·s à but non lucratif (PBNL)** présentent des **frais de scolarité moyens de 5311€**.
- Les **4 IFMK et antennes privé·e·s à but lucratif (PBL)** présentent des **frais de scolarité moyens de 9216€** (*les IFMK PBL sont tous situés en Île-de-France*).



- Les 4 IFMK adaptés aux personnes déficientes visuelles sont entièrement financés.

Afin d'avoir une idée précise des inégalités liées au Coût de la Rentrée pour des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie selon leur lieux d'étude, nous avons réalisé :

- Un **Coût de la Rentrée pour un-e EMK en Île-de-France**, celui-ci s'élève à **8937€**.
- Un **Coût de la Rentrée pour un-e EMK en Région** qui s'élève quant à lui à **5058€**.

Complémentaire santé : En masso-kinésithérapie, il s'agit de la LMDE (*La Mutuelle Des Étudiants*) qui permet de compléter, au moins partiellement, les remboursements de la Sécurité Sociale.

Assurance logement : En masso-kinésithérapie, les étudiant·e·s souscrivent la MAE (*Mutuelle Assurance de l'Éducation*).

Frais d'agence immobilière : Ces frais permettent de couvrir les frais fixes des agences immobilières tels que les salaires, les locaux ou encore la licence de diffusion sur des portails immobiliers professionnels.

- Dans le cadre du calcul de l'indicateur du coût de la rentrée, nous avons prévu des frais d'agence pour un logement de 20 m² avec état des lieux.
- Depuis 2021, ces frais d'agence sont plafonnés selon trois catégories : zones très tendues (*Paris et petite couronne*), zones tendues (*agglomération*) et reste du territoire.

Matériel pédagogique : Il correspond au **coût moyen du matériel d'écriture et des fournitures diverses** nécessaires pour débiter l'année scolaire. En masso-kinésithérapie, nous ajoutons à cela les **frais spécifiques liés à l'achat de livres et aux tenues de stage** (*deux ensembles blouse-pantalon*).



B. Les frais de la vie courante :

Loyer : Prélevés chaque mois à date fixe, le loyer et les charges sont une dépense majeure dans le budget d'un·e étudiant·e. Pour cet indicateur du Coût de la Rentrée, une moyenne pondérée a été réalisée avec les loyers pour des studios entre 20 et 30m² ⁽⁵⁾, dans les villes accueillant des IFMK.

Repas au Restaurant Universitaire : Afin d'intégrer cette dépense à l'indicateur du Coût de la Rentrée, la FAGE a considéré qu'en moyenne, un·e étudiant·e prend 20 repas par mois au RU (*5 repas par semaine*). Pour la rentrée 2022, le prix du ticket RU s'élève à 3,30€ pour un·e étudiant·e non-boursier·ère contre 1€ pour celles et ceux bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux.

- Nous avons choisi de garder cette catégorie dans notre indicateur bien que **l'accès à la restauration universitaire soit très inégal** pour les étudiant·e·s en masso-kinésithérapie de l'ensemble du territoire français

Les consommables : Les dépenses associées aux consommables comprennent un budget alimentation en dehors des 20 repas au Restaurant Universitaire, ainsi qu'un ensemble de vêtements neufs et un lot de produits d'hygiène de base.

- **Pour la deuxième année consécutive**, la FNEK a fait le **choix d'ajouter à la catégorie des consommables les dépenses engendrées par les protections menstruelles** car le pourcentage de personnes concernées est élevé dans les études de masso-kinésithérapie. Pour ce faire, nous avons additionné le prix moyen de 10 serviettes hygiéniques pour flux normal au prix moyen d'une boîte de 20 tampons avec applicateur pour flux normal. Nous estimons qu'actuellement, près de 60% des étudiant·e·s en masso-kinésithérapie ont des menstruations, c'est pourquoi nous avons multiplié la moyenne du prix des protections hygiéniques par 60% afin de pouvoir l'ajouter à l'indicateur global.

Téléphonie et internet : Il s'agit pour cette dépense d'une donnée estimée par la FAGE et qui prend en compte la moyenne des abonnements pour une offre "multipack" (*téléphonie mobile et internet*) proposées par trois grands opérateurs français : Orange, Free et SFR.



N'ont été retenus que les abonnements proposant des appels illimités, 100Go de données mobiles et une box internet.

Loisirs : La FAGE a revu sa méthodologie de calcul en se basant sur les loisirs les plus populaires auprès de la population étudiante, selon l'Observatoire de la Vie Étudiante. On considère les activités sportives avec une dépense moyenne de 207€ par an, 2 séances de cinéma dans le mois, le streaming vidéo avec un abonnement au tarif étudiant et le streaming musique avec un abonnement au tarif étudiant.

Transports : Les frais associés au transport comprennent le prix d'un abonnement mensuel étudiant aux transports en communs selon une moyenne pondérée, que nous avons réalisée en fonction des villes accueillant des IFMK. On y ajoute la distance moyenne entre le domicile et le lieu d'étude à hauteur de 4 allers-retours de 26km par mois auxquels est additionné un barème d'indemnisation kilométrique.



VI. Revendications

- ⇒ **Pour une intégration organique des IFMK à l'université**
- ⇒ **Pour une PEC financière pleine et entière de la formation par les Régions**
- ⇒ **Pour que les frais de scolarité soient alignés sur les frais d'inscription universitaire**
- ⇒ **Pour une gestion des bourses par guichet unique = le CROUS**
(centralisation de la gestion)
- ⇒ **Exige un véritable statut étudiant pour les EMK** = même droits et accès aux mêmes systèmes d'aides que les étudiant·e·s universitaires
- ⇒ **Une accessibilité équitable aux logements CROUS** *(au même titre que les étudiant·e·s universitaires)*



VII. GLOSSAIRE

FNEK : Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie

EMK : Étudiant·e en Masso-Kinésithérapie

IDF : Île-de-France

IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

BCS : Bourse sur Critères Sociaux

BFSS : Bourse des Formations Sanitaires et Sociales

RU : Restaurant Universitaire

OVE : Observatoire de la Vie Étudiante

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CVEC : Contribution de Vie Étudiante et de Campus



VIII. Sources

1. [8256-DP-ICDR-2023.pdf \(fage.org\)](#)
2. [https://www.insee.fr/fr/statistiques/7649749#:~:text=L%C3%A9ger%20recul%20de%20l'inflation%20sous%20Djacentes%20sur%20un%20an,-L'inflation%20sous&text=L'indice%20des%20prix%20%C3%A0%20la%20consommation%20harmonis%C3%A9%20\(IPCH\),6%20C0%20%25%20en%20mai.](https://www.insee.fr/fr/statistiques/7649749#:~:text=L%C3%A9ger%20recul%20de%20l'inflation%20sous%20Djacentes%20sur%20un%20an,-L'inflation%20sous&text=L'indice%20des%20prix%20%C3%A0%20la%20consommation%20harmonis%C3%A9%20(IPCH),6%20C0%20%25%20en%20mai.)
3. <https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/05/43f3344fc490acf1acf3f8b3a1812643e1a4149c.pdf>
4. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000239499?init=true&page=1&query=SANP0520705D&searchField=ALL&tab_selection=all
5. [La Cote des Loyers : prix des loyers par ville en France \(locservice.fr\)](#)

IX. Contacts



Kim Anh Potiron

Vice-Présidente chargée
des Affaires Sanitaires et
Sociales

sante.social@fnek.fr

07 68 86 71 36



Maxime Marcoin

Président

presidence@fnek.fr

06 41 16 47 72